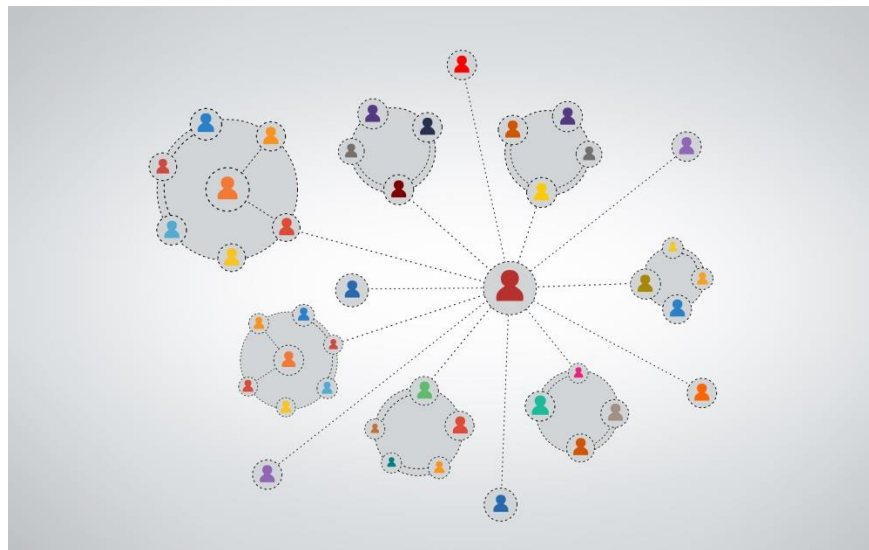


## *Rapport du Lunch-débat du mardi 31 mai 2016*

# **Collaborer, Partager, Coopérer...**



## *Les modèles économiques innovants et le développement durable*

Mme Jiska Verhulst, de [Plan-C](#), est la première oratrice. Sa présentation est disponible [ici](#). Elle commence son exposé par un rapide aperçu de quelques principaux modèles économiques innovants, de personnes incarnant ces modèles, et d'exemples concrets. Sont ainsi abordés le « peer-to-peer », l'économie du partage, la « next economy ». Mais la question pertinente à se poser derrière ces différents concepts est : l'économie du future est-elle plus durable ? Or, il y a un manque crucial d'études et de débats sur les impacts de ces modèles sur les diverses dimensions du développement durable.

Mme Verhulst explique ensuite les résultats d'une étude de Juliet Schor sur l'économie du partage. Il en ressort entre autres que pour les plateformes à but lucratif, le gain financier est le motif principal pour les utilisateurs. Elle constate des inégalités sociales, et des conditions de travail en régression. Une des conséquences de l'économie du partage est que de nombreux intermédiaires disparaissent.

Il y a selon Plan-C un besoin important de cadre normatif (aux différents niveaux politiques), de recherche, d'études de cas, etc :

1. Economie circulaire. Mme Verhulst explique les différentes boucles techniques de l'économie circulaire, ainsi que les différents modèles d'économie de la fonctionnalité. Le mieux est que les différents aspects de l'économie circulaire soient réunis (exemple : partager des produits démontables, réparables etc.)

2. En termes de mobilité et logistique, il faut également faire attention. Exemple : la location de vêtements implique un nombre nettement plus important de cycles de lavage.
3. Importance de structures organisationnelles démocratiques. Les plateformes les plus démocratiques sont également les plus durables. Les autorités doivent dès lors veiller à soutenir ce type de plateformes à structure démocratique.

M. Anthony Baert (ING) est le second orateur. Sa présentation est disponible [ici](#). Il présente une [étude sur l'économie du partage](#) (voir également le volet belge [ici](#), ainsi qu'une discussion quant à la définition de l'économie du partage [ici](#)). Où en est-on en Belgique, quels sont les obstacles,... ?

M. Baert explique d'abord ce qu'est selon lui l'économie du partage. Ce qui est innovant, ce n'est pas le partage, mais le développement de plateformes virtuelles, qui permettent de mettre consommateurs/producteurs en communication, en diminuant les coûts de transaction et en supprimant les intermédiaires. L'évaluation permanente des acteurs est une autre caractéristique de ces plateformes. M. Baert propose une catégorisation des différents types d' « économie de plateforme ».

Si ces plateformes se développent, ce n'est pas parce que les gens sont devenus plus altruistes, mais parce que la technologie (smartphones...) le permet, cela permet de diminuer les coûts, et de contourner la réglementation en vigueur. En plus, le service peut apporter une réelle plus-value.

On remarque que ce sont principalement les jeunes universitaires urbains qui « profitent » de ce type de modèle.

Il y a dans certains cas un potentiel de croissance important.

Les principaux obstacles au développement de l'économie du partage sont :

1. Culturels (manque de confiance ; je n'aime pas partager)
2. La qualité des objets partagés
3. Les assurances
4. Le manque de cadre juridique

Les plateformes peuvent régler les points 1., 2. et 3.

En conclusion, il ne faut pas s'attendre à des miracles de ce modèle pour le développement durable !

Une séance de commentaires/questions/réponses est ensuite organisée :

- Il y a des effets négatifs à l'économie du partage (effet rebond, ...) mais il ne faut pas tirer sur l'ambulance. La vraie bonne question à se poser n'est donc pas « l'économie du partage est-elle bonne ou mauvaise ? » mais bien « sous quelles conditions l'économie du partage peut-elle

contribuer au développement durable ? ». Il faut donc trouver des bonnes réponses à ces effets négatifs.

- Si on partage un bien, il sera plus rapidement usé ; est-ce que cela donc réellement un effet positif sur la consommation de matières premières ? Oui, dans le système actuel. Mais il y a des exemples contraires qui se développent, comme la location d'« heures de lavage » au lieu de la vente de machines à laver. Cela permet de concevoir des biens plus robustes.
- Ces modèles économiques innovants peuvent-ils diminuer les inégalités de richesse ? Non, au contraire : les plateformes sont des monopoles, et la concentration de richesse va s'accroître. Par ailleurs, les conditions de travail peuvent être moins bonnes que dans les modèles traditionnels. La plateforme ne va pas forcément accroître les inégalités, cela dépend de l'utilisation qui est faite de cet outil. L'utilité de ces plateformes est de diminuer les intermédiaires et les marges. Ces plateformes créent une grande somme de petites marges ; ensuite se pose la question de la redistribution de ces richesses.
- La première raison du développement de ce modèle est la diminution des coûts pour l'utilisateur, ce qui est important en temps de crise.